

Villepinte, le 2 novembre 2020

à M. le Recteur Daniel AUVERLOT  
Rectorat de Créteil.  
s/c du Chef d'établissement  
et transmis par voie syndicale

*Objet* : Grève du personnel du lycée Jean Rostand à la rentrée du 2 novembre

Nous, personnels du lycée Jean Rostand (Villepinte), réuni-e-s ce jour lundi 2 novembre en Assemblée Générale à 8 heures, avons voté la grève à une très large majorité. Nous considérons que cette rentrée ne peut pas se dérouler normalement en raison d'un protocole sanitaire inapplicable et très insuffisant au sein de notre lycée.

Cette décision fait suite à notre lettre du 31 août 2020, dans laquelle vous vous alertions déjà sur le caractère paradoxal de la baisse des exigences du protocole sanitaire. Par ailleurs, nous avons pris l'initiative de solliciter à deux reprises la banalisation de tout ou partie de la journée du lundi 2 novembre pour pouvoir nous concerter à propos des deux crises auxquelles nous devons faire face.

À ce jour, nos inquiétudes à propos de la crise sanitaire sont les suivantes :

- Nous constatons qu'aucune baisse d'effectif n'a été prévue. Or, même si le protocole sanitaire prévoit la distance sociale, le maintien des effectifs complets n'en permet la pratique. Dans la publication du rapport du Conseil scientifique du 26 octobre 2020, il est écrit que : « *Les adolescents de 12 à 18 ans semblent avoir la même susceptibilité au virus et la même contagiosité vers leur entourage que les adultes.* ».
- La réforme du lycée et les groupes de spécialité ne permettent pas de limiter le brassage des élèves. En effet, il est impossible d'attribuer une salle de classe à un groupe d'élève puisque le groupe classe n'a plus de réalité au lycée. De plus, les effectifs complets ne nous paraissent pas compatibles avec une limitation du brassage dans les espaces partagés, notamment dans le cadre de la demi-pension.
- L'architecture du bâtiment ne permet pas une aération suffisante : toutes les fenêtres ne s'ouvrent pas entièrement. De plus, à cela s'ajoute la baisse des températures qui peut également avoir une incidence sur la santé des élèves et du personnel.

Nous considérons que tous ces points conduisent à la mise en danger des élèves et des personnels de l'établissement.

A cela s'ajoute que le temps de concertation concernant l'hommage à notre collègue Samuel Paty nous a été retiré. Cette décision soudaine de réduire une matinée d'échange à une unique minute de silence a été accueillie avec désarroi et indignation. Ce revirement nous semble inapproprié compte-tenu du drame qui a touché la communauté éducative. Cette journée de grève nous paraît nécessaire afin de disposer d'un temps de réflexion collective face à cet événement.

La présence des élèves dans l'établissement nous paraît indispensable car l'apprentissage à distance a montré ses limites lors du confinement précédent. Néanmoins, nous exigeons que cet accueil se fasse dans des conditions sanitaires et pédagogiques décentes, ce qui signifie, dans ce contexte, la mise en place de demi-groupes.

Nos inquiétudes rejoignent celles déjà exprimées par les parent-e-s d'élèves et leurs représentant-e-s à maintes reprises.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre plus grande considération.

Les personnels du Lycée Jean Rostand réuni-e-s en Assemblée Générale  
avec les sections Sud Education et SNES.

Villepinte, le 2 novembre 2020